

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MOLF, par délibérations en date du 02/04/2019,
A DÉCIDÉ D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES :**

Association / Organisme à caractère social	Subvention 2019	Subvention 2018	Subvention 2017
CCAS *	4 100	3 800	2 700
APEI Ouest 44 Les Papillons Blancs	175	174	174
Croix rouge française St Nazaire Presqu'île de Guérande	125	125	120
Secours Catholique 44 Guérande	200	200	100
Les Restaurants du cœur Relais du cœur Loire Atlantique	210	210	150
CIDFF centre d'info Droit des Femmes et des Familles bassin Nazairien	130	130	120
TOTAL SUBVENTIONS SOCIALES hors CCAS	840,00 €	839,00 €	664,00 €

* CCAS :

2018 : ajout des frais de télétransmission des actes + don

2019 : ajout de 200 € correspondant à la moyenne des recettes annuelles habituellement issues de la vente des concessions dans le cimetière (recette désormais intégralement perçue par la commune dans un souci de simplification comptable) + 100 € don

Association / Organisme	Subvention 2019	Subvention 2018	Subvention 2017
Les Voies Salées (escalade)	1 392	1 175	1 020
US St Molf Football	677	715	1 106
St Molf Basket	661	660	790
Les pongistes Mendulphins	169	190	120
Badminton Club Mendulphin	362	525	534
Gym Détente Loisirs	425	425	500
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers Herbignac (1 jeune)	150	450	450
PGAC Presqu'île guérandaise athlétic club	100	100	100
Coopérative Scolaire de la Roche Blanche	400 ⁽²⁾	355	355
Union Sportive des Écoles Publiques Presqu'île guérandaise	100	100	377
Amicale Laïque école Roche Blanche	300	/	300
APEL École Saint François (association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre)	200	200	200
Lycée Kerguéneq	300	300	/
Club des retraités - Les amitiés Mendulphines	430	430	430
UNC AFN Union nationale des combattants d'Afrique du Nord section St Molf	330 ⁽¹⁾	330	330
Comité des fêtes	500	500	475
Noël en Fête	100	100	100
Fêtes des Battages	500	500	350
Culture et Bibliothèque pour tous	1 200	1 100	1 425
L'outil en main Guérande	200	200	/
Enfant ty Age	200	200	200
A.C.C.A. Association Communale de Chasse Agréée	235	235	235
TOTAL SUBVENTIONS HORS SOCIAL	8 931	9 090	9 430

⁽¹⁾ la Commune prend à sa charge la moitié des frais de parution dans la presse des avis de décès/obsèques des membres de de l'UNC AFN anciens combattants, sur présentation du justificatif.

⁽²⁾ augmentation de 50 € pour permettre le paiement de l'assurance MAE (contrat collectif d'établissement primaire) directement par la directrice de l'école et non par la mairie (le circuit comptable habituel a été bloquant en 2018)